

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUIN 2018
--

Présents : M. Christian CARBONI, Maire, Mme Patricia BELIN, MM. Freddy LALLEMANT, Gabriel LE ROUX, Benoit PROBST, RAGOUILIAUX Olivier, Christophe TESTI.

Absents excusés : M. Nicolas MOSTACCI, M. Marc HANGARD ayant donné pouvoir à M. Christian CARBONI, et M. Didier THUAU

M. Christian CARBONI ouvre la séance à 19h22.

M. Christophe TESTI est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL PRÉCÉDENT

Le compte rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

Un point est ajouté à l'ordre du jour : Délibération pour la rénovation de la salle de la bibliothèque.

DÉLIBÉRATION LOSANGE

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le lieu d'implantation d'un sous répartiteur optique a été désigné. Il sera placé près de la mairie, la convention d'occupation du domaine public avec la société Losange étant établie, il est nécessaire de prendre une délibération autorisant le Maire à signer cette convention
Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

Vote : POUR : 8 – CONTRE : 0 - ABSENTION : 0

DÉLIBÉRATION RÉNOVATION DE LA BIBLIOTHÈQUE

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'à la lecture des devis demandés par M. Freddy LALLEMANT, les travaux suivants pourraient être envisagés : isolation des murs donnant sur l'extérieur, pose de toile de verre, peintures, condamnation de la porte du fond. Le tableau (tout ou partie) pourrait être conservé mais déplacé.

Les travaux devront être réalisés pendant l'été pour une ouverture en octobre. Le changement du revêtement de sol fait partie du devis mais sera vraisemblablement réalisé plus tard. De même le changement des fenêtres qui fera l'objet d'une demande de subvention pour l'année prochaine.

La Bibliothèque Départementale de La Marne versant des subventions pour des travaux d'aménagement et de décoration réalisés dans les bibliothèques, M. le Maire souhaite déposer une demande de subvention. M. le Maire demande à ce que les membres du Conseil Municipal délibèrent pour voter la réalisation des travaux et la délibération nécessaire à la demande de subvention.

Après avoir délibéré, M. le Maire propose de passer au vote :

POUR : 8 - CONTRE : 0 - ABSTENTION : 0

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire informe l'assemblée que suite à sa demande insistante, il a été décidé en réunion de Bureau Communautaire, que la dotation de l'écu local sera reversée aux communes ; pour Tilloy et Bellay, cela représente la somme de 2962 € pour 2018.

Sur les revendications de M. le Maire, le nettoyage de la mare sera désormais effectué par les services techniques de la Communauté de Communes. Celle-ci faisant partie du dispositif de l'assainissement dont la Communauté de Communes a la compétence, M. le Maire a sollicité M. le Président de la Communauté de Communes pour que son entretien ne soit pas supporté par la commune. Deux interventions par an sont prévues et actées, cela représente une économie de 1500€ environ pour la commune.

« Zéro-Phyto »

M. le Maire rend compte d'un rendez-vous qui a eu lieu avec l'Esat de l'Élan Argonnais, auquel étaient conviés tous les Conseillers Municipaux, afin d'exposer les problèmes consécutifs à l'interdiction d'utiliser les produits phytosanitaires. MM. THUAU et LE ROUX y étaient présents.

Il en résulte que l'Esat ne fera plus le désherbage de la commune. Il semblerait que les techniques de brûlage, vapeur d'eau chaude ou les brosses rotatives ne soient pas pleinement satisfaisantes et provoquent des dégâts (projections de cailloux, bas des murs endommagés...) ; ils ne souhaitent donc pas s'engager dans cette opération.

M. le Maire indique qu'il faut réfléchir pour organiser et orienter les espaces verts et la flore autrement. L'idée étant, à certains endroits, de planter intelligemment et méthodiquement plutôt que de désherber. La communication va être très importante. Il faut informer la population que dorénavant l'herbe dite « mauvaise » ne sera plus éliminée.

Concernant le cimetière, M. Gabriel LE ROUX indique qu'il existe des systèmes en forme de « nid d'abeilles » à engazonner afin de pouvoir rouler dessus par tout temps.

Commission cimetière

M. le Maire indique que comme souhaité, 3 devis ont été reçus en mairie concernant la construction d'un caveau provisoire, d'une cavurne et la reprise de concessions.

La reprise des concessions n'étant pas urgente, M. le Maire propose de le faire réaliser ultérieurement.

M. le Maire présente un comparatif des prix.

M. Gabriel LE ROUX dit qu'il faudrait voir pour déplacer l'ossuaire et le faire en même temps.

M. le Maire répond qu'il pensait attendre la création du jardin du souvenir

Mme Patricia BELIN et M. Christophe TESTI disent que tout pourrait être fait en même temps.

M. Gabriel LE ROUX précise que les travaux à réaliser se trouvant au même endroit, il faudra demander ce qu'il est possible de faire.

M. le Maire en prend note et dit que ce sera fait.

M. le Maire informe le Conseil que la société de peinture Cantarutti va venir fin de semaine prochaine pour repeindre la porte de la mairie. Cependant, le peintre pense que la lasure n'est pas assez solide dans le temps vu l'exposition, et propose pour le même prix de peindre au lieu de lasurer. Coloris proposé : gris pierre.

Le Conseil après en avoir délibéré reste sur le choix initial de la lasure.

M. le Maire revient sur le projet de fabrication d'un coffret pour les bouteilles de gaz de la salle des fêtes. Il se dit exaspéré par le peu d'intéressement des artisans pour ce travail.

M. Christophe TESTI propose de se charger de le faire réaliser.

M. le Maire rappelle la célébration d'un mariage le 21 juillet.

M. le Maire indique qu'il a autorisé le passage des élèves du lycée agricole de Somme-Vesle dans la commune le 28 septembre, pour une opération de nettoyage.

M. le Maire fait part de sa satisfaction, car la journée d'anniversaire de La Tillotine s'est bien passée, beaucoup de bénévoles se sont impliqués dans la préparation et le déroulement de l'évènement.

M. le Maire remercie les membres de l'association et les bénévoles qui se sont investis.

Le plus contraignant a été l'installation des tentes et des barnums.

Ce constat a amené une réflexion sur un projet de construction d'un abri /auvent en dur sur place.

M. le Maire trouve l'idée intéressante ; la commune en association avec les pompiers et La Tillotine pourrait investir dans les matériaux, et sur plusieurs week-ends la construction serait réalisée. Il serait possible de prévoir de la récupération d'eau, faire un terrain de pétanque... Les idées émises lors du repas n'ont pas manqué.

M. Benoit PROBST propose une balançoire, des jeux pour enfants qui en ferait un lieu pour les familles.

M. Freddy LALLEMENT dit que ce lieu est loin de la route et donc sécurisé pour les rassemblements familiaux ou évènements divers.

Sur le principe, le Conseil Municipal donne son accord pour la réalisation d'une construction.

M. Gabriel LE ROUX précise qu'il faut réfléchir au projet, qu'il y a du travail. Peut-être faire un mixte de réalisation par les bénévoles et par des entreprises si nécessaire.

M. Christophe TESTI dit qu'il faut faire attention à ce que le projet commencé soit bien terminé et ne reste pas inachevé par manque de bénévoles, et ajoute que les jeux pour enfants sont une bonne idée.

M. le Maire demande si le passage des « Boucles de la Marne » s'est bien passé, car comme annoncé il est était absent pour raison familiale ce jour là. Les membres du Conseil présents lors de ce passage répondent que cela a été très rapide, et que cela s'est bien passé.

M. le Maire donne la parole à M. Christophe TESTI pour le sujet école et le périscolaire.

M. Christophe TESTI informe du passage à 4 jours, la fin des cours s'effectuera à 16h45 pour le passage du bus à 16h55. Les élèves seront pris en charge pendant le temps d'attente du bus par une personne du périscolaire.

Le site de Somme-Suippe sera ouvert à la rentrée, mais si l'effectif est trop bas la décision de fermeture sera prise pour novembre 2018.

L'école maternelle subit une perte d'effectif, mais des mouvements de familles et une baisse de la population en sont les principales raisons.

M. Gabriel LE ROUX propose de poser un panneau sur le chemin d'AF de la route de la Croix, en anticipation aux moissons, pour éviter que les tracteurs ne prennent le chemin à une vitesse trop élevée et ne soulèvent trop de poussière.

M. le Maire acquiesce et dit qu'il va prendre contact avec M. Pascal LORIN, Président de l'AF.

Monsieur le Maire demande s'il y a d'autres questions. Personne ne prenant la parole, Monsieur le Maire remercie les membres présents et lève la séance.

La séance est levée à 21H05.